

## Conjoncture 1er trimestre 2017/ Hydrocarbures

### Production nationale en baisse

Maxime Serge MIHIN-DOU

Libreville/Gabon

Au terme des trois premiers mois de 2017, la production nationale de pétrole a enregistré une baisse de 7%. Se situant à 2,67 millions de tonnes (19,5 millions de barils), selon la Direction générale de l'économie et de la politique fiscale (DGEPF), dans sa dernière note de conjoncture trimestrielle. Ce repli est imputable aux contre-performances réalisées par la plupart des opérateurs, en raison des difficultés techniques, de la grève du personnel, des exigences de l'Opep (baisse

de 9 000 barils/jour) et des arrêts planifiés pour des raisons de travaux de maintenance plus longs que prévus. Conséquence, les exportations se sont contractées de 16,2%, à 2,3 millions de tonnes. La principale destination du brut gabonais reste l'Asie avec 1,8 million de tonnes, soit 78,5%. L'Amérique latine & les Caraïbes et l'Europe ont absorbé le reste. Cependant, dans un contexte de reprise des cours, le prix moyen du Brent s'est situé à 53,78 dollars le baril, en amélioration de 58,7% par rapport à la même période en 2016. Parallèlement, le prix moyen des bruts gabonais a augmenté de 70,9% à 51,26 dollars le baril. De même, le taux de change

moyen du franc CFA par rapport au dollar s'est apprécié de 3,5% à fin mars 2017 pour s'établir à 616,14 F.CFA pour 1 dollar américain.

S'agissant de la production de gaz naturel commercialisée, elle a atteint 135,127 millions de m3, en léger retrait (-0,9%) par rapport à celle de l'année précédente à la même période. Cette baisse est liée au ralentissement de l'activité gazière de Total Gabon. De même, le prix de vente moyen national s'est replié de 2,7%, passant à 0,125 dollar US le mètre cube.



Les cours de l'or noir se sont bien portés au 1er trimestre 2017.

### Manganèse

#### Production en hausse de 22 %



Une vue du manganèse produit par la Comilog à Moanda.

MSM

Libreville/Gabon (Source : DGEPF)

Dans un contexte favorable marqué par la hausse de production mondiale brute d'acier au carbone (+5,7%) et des prix du minerai de manganèse (+180%), la production nationale de minerai et d'aggloméré de manganèse a progressé de 22,3% à fin mars 2017. Cette variation est liée aux performances de Comilog et à la reprise de l'activité du gisement de Ndjolé par l'opérateur chinois CICHMZ.

Parallèlement, les exportations et les ventes se sont accrues respectivement de 42,1% et 40%. En conséquence, le chiffre d'affaires a plus que doublé pour s'établir à 142,7 milliards de F.CFA, conforté par la hausse des ventes et par la fermeté des cours mondiaux.

### Production aurifère

#### L'or ne se vend pas bien

MSM

Libreville/Gabon (Source : DGEPF)

L'activité aurifère a été caractérisée, au cours des trois premiers mois de 2017, par des contre-performances. Suite à la persistance des difficultés techniques rencontrées par l'opérateur au niveau de la mine et ce, malgré la collecte de la production artisanale par la Société équatoriale des mines (SEM).

Ainsi, la production de l'or a chuté de 65,7% pour se situer à 106 kg, correspondant à 33 lingots. Sur le plan commercial, la valeur marchande de cette production est évaluée à 2,2 milliards de FCFA, soit une régression de 54,5% par rapport à fin mars 2016.

**ARCEP** AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES  
GABON

REPUBLIQUE GABONAISE  
Union-Travail-Justice

PRESIDENCE DU CONSEIL DE REGULATION

### COMMUNIQUE

Depuis quelques temps, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) est régulièrement saisie par de nombreux usagers de la téléphonie mobile qui se plaignent des conditions d'utilisation et de facturation des différents forfaits Internet auxquels ils souscrivent auprès de leurs opérateurs.

Ces plaintes portent essentiellement sur l'absence de message d'information prévenant l'utilisateur de l'expiration de son forfait ainsi que le débit automatique par l'opérateur du compte bonus et du compte principal de l'abonné sans son aval.

Au regard de la récurrence de cette situation qui préoccupe au plus haut point l'Autorité de Régulation dans le cadre de ses missions d'investigation, de contrôle et de traitement équitable des consommateurs et afin de prévenir tout malentendu préjudiciable entre opérateurs et consommateurs, l'ARCEP invite ardemment tous les opérateurs concernés à communiquer largement, sans délai et par tous les moyens à leur convenance sur les procédures de souscription des forfaits internet, leur facturation et les modalités de débit des comptes des abonnés.

Par ailleurs, un délai de huit (8) jours pour compter de la parution du présent communiqué, est accordé aux opérateurs pour procéder à la publication de leurs catalogues des tarifs de détail.

**Le présent communiqué tient lieu de mise en demeure.**

Fait à Libreville, le 28 JUIN 2017

Le Président du Conseil de Régulation

  
Lin MOMBO

